

Vivez la ville à vélo

ACCÈS VÉLO



**Du 06 mai au 27 octobre 2024,
58 vélos électriques sont accessibles dans 14 stations**

Comment ça fonctionne ?

Téléchargez l'application Transit ou PBSC.



Si vous avez déjà un compte ?

1. Connectez-vous pour saisir vos informations.
2. Si vous avez un abonnement actif, vous pourrez déverrouiller un vélo immédiatement. Sinon, vous devrez acheter un abonnement.

Si vous n'avez pas de compte ?

1. Sélectionnez le type d'abonnement que vous voulez acheter pour commencer l'inscription.
2. En vous connectant, vous créez un compte et pourrez acheter un abonnement en même temps.

DÉVERROUILLER LE VÉLO

1. Appuyez sur déverrouiller.
2. Choisissez un vélo.
3. Déverrouillez un vélo. Il y a 3 façons de le faire :
 - Composez le code à 5 chiffres sur le clavier à gauche du point d'ancrage du vélo.
 - Scannez le code QR inscrit sur le cadre du vélo avec votre téléphone.
 - Insérez votre carte Accès dans le lecteur de l'ancrage côté gauche. Vous devez avoir préalablement lié votre carte Accès à votre compte. Pour le faire, téléphonez au 418 545-2487.
4. Placez une main sur le guidon et l'autre sur la selle. Quand le voyant vert s'allume, levez le vélo par la selle et tirez fermement vers l'arrière.
5. Avant de partir, ajustez la selle, vérifiez les freins et attachez votre casque.

RETOURNER LE VÉLO

1. Remettez le vélo dans un ancrage disponible de n'importe quelle station (consultez les applications pour vérifier la disponibilité des ancrages dans les stations).
2. Attendez le voyant vert pour confirmer la fin du trajet.

Responsabilités du client

Le vélo demeure sous la responsabilité du client à partir du moment de son emprunt jusqu'à ce qu'il soit correctement verrouillé à une borne d'ancrage. Il est également responsable de sa propre sécurité. En empruntant un vélo, il s'engage à circuler prudemment et à respecter les règles de sécurité routière. Veuillez noter que le port du casque est obligatoire pour se balader en vélo à assistance électrique.

Emplacements des stations



Tarifcation

TRAJET UNIQUE	Permet de faire un déplacement unique.	1 \$ Déverrouillage + 15¢/minutes
----------------------	--	--

Abonnement

Les détenteurs d'un laissez-passer mensuel de la STS : abonnement gratuit.

SAISONNIER	Permet de faire un nombre illimité de déplacements de 45 minutes et moins entre mai et octobre.	85 \$ + frais supplémentaires de 15¢ / minutes excédentaires
MENSUEL	Permet de faire un nombre illimité de déplacements de 45 minutes et moins durant une périodes de 30 jours consécutifs.	23 \$ + frais supplémentaires de 15¢ / minutes excédentaires

Frais supplémentaires facturés lors des déplacements de plus de 45 minutes

0-45 minutes : 0 \$

45 minutes et plus : 15¢ / minutes

Pour les détenteurs d'un laissez-passer mensuel de la STS ou pour les étudiants de l'UQAC (Entente Accès Libre)

Vous devez activer votre compte en téléphonant au 418 545-2487 ou en vous rendant au bureau administratif de la STS (1330, rue Bersimis à Chicoutimi) ou dans une des bibliothèques suivantes : Arvida, Chicoutimi, Jonquière ou La Baie

Renseignements



SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
DU SAGUENAY

Société de transport du Saguenay
(1330, rue Bersimis, Chicoutimi G7K 1A5)
418 545-2487
accesvelo@stsaguenay.com
sts.saguenay.ca